

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Conforme à 1907/2006 ANNEXE II 2015/830 et 1272/2008

(Toutes les références aux règlements et directives communautaires sont abrégées avec le terme numérique seulement)

Date de révision 2019-09-10

Date de mise à jour 2019-06-17

Numéro de version 6.0

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial A 352

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Détergent lave-vaisselle

### 1.1. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise Van Damme NV-SA  
Maalbeekstraat 4  
8790 Waregem  
België  
Telefoonnummer +32 56 60 30 61  
E-mailadres [info@vandamme.eu](mailto:info@vandamme.eu)  
Website [www.vandamme.eu](http://www.vandamme.eu)

### 1.3. Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence: appeler le 112, demander le service Anti-poison.

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Peut être corrosif pour les métaux (Catégorie 1), H290  
Corrosif (catégorie 1A), H314  
Effets oculaires irréversibles (Catégorie 1), H318  
Très toxique pour les organismes aquatiques (Catégorie Aiguë 1), H400  
Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables (Catégorie Cron 2), H411

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Mentions de mise en garde	
P260	Ne pas respirer les gaz, brouillard, vapeurs ou jet
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux ou du visage
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

### Informations additionnelles sur les dangers

Contient: HYDROXYDE DE SODIUM, HYDROXYDE DE POTASSIUM, HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION À ... % DE CHLORE ACTIF

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient pas de substances qui sont jugées PBT ou vPvB

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Notez que le tableau indique les dangers connus pour la forme pure des ingrédients. Ces risques sont réduits ou éliminés lorsqu'ils sont mélangés ou dilués, cf Article 16d.

Composant	Classification	Concentration
<b>HYDROXYDE DE SODIUM</b>		
N° CAS: 1310-73-2 N° CE: 215-185-5 Index n°: 011-002-00-6 REACH: 01-2119457892-27	Met Corr 1, Skin Corr 1A; H290, H314	5 - 15 %
<b>HYDROXYDE DE POTASSIUM</b>		
N° CAS: 1310-58-3 N° CE: 215-181-3 Index n°: 019-002-00-8 REACH: 01-2119487136-33	Met Corr 1, Acute Tox <i>4oral</i> , Skin Corr 1A; H290, H302, H314	≥1 - <5 %
<b>HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION À ... % DE CHLORE ACTIF</b>		
N° CAS: 7681-52-9 N° CE: 231-668-3 Index n°: 017-011-00-1 REACH: 01-2119488154-34	Skin Corr 1B, Eye Dam 1, Aquatic Acute 1; <i>M = 10</i> , Aquatic Chronic 1; <i>M = 1</i> ; H314, H318, EUH031, H400, H410	<5 %
<b>AMINES, C12-14 DIMÉTHYLES, N-OXYDES</b>		
N° CAS: 308062-28-4 N° CE: 931-292-6 REACH: 01-2119490061-47	Acute Tox <i>4oral</i> , Skin Irrit 2, Eye Dam 1; H302, H315, H318	<2 %
<b>2-PHOSPHONOBUTANE-1,2,4-TRICARBOXYLIQUE</b>		
N° CAS: 37971-36-1 N° CE: 253-733-5 REACH: 01-2119436643-39	Met Corr 1, Eye Irrit 2; H290, H319	<1 %

Les explications de la classification et de l'étiquetage des ingrédients sont données dans la section 16c. Les abréviations officielles sont écrites en caractères normaux. Les spécifications et/ou compléments utilisés dans le calcul des risques du mélange sont indiqués en italique, voir section 16b.

Contenu conformément à 648/2004.

<5% Agents de blanchiment chlorés.

<5% Phosphonates.

<5% Agents de surface amphotères.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Général

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ne jamais essayer jamais de donner à une personne inconsciente du liquide ou autre, par voie orale.

#### En cas d'inhalation

Sortir la personne blessée à l'air libre. Effectuer la respiration artificielle si la respiration est interrompue. En cas de difficultés respiratoires, laisser le personnel qualifié administrer de l'oxygène. Laisser la personne blessée se reposer dans un endroit chaud avec air frais et contacter immédiatement un médecin.

### **En contact avec les yeux**

Si possible enlevez immédiatement les éventuelles lentilles de contact.

Rincez immédiatement avec de l'eau tiède les yeux grands ouverts pendant 15-20min. Transportez d'urgence le blessé à l'hôpital.

Important! Pendant le transport à l'hôpital(chez l'oculiste) rincez les yeux.

### **En contact avec la peau**

Enlever les vêtements contaminés.

Lavez vous avec une grande quantité d'eau et contactez le médecin.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

### **En cas d'ingestion**

Rincez la bouche soigneusement avec beaucoup de l'eau et crachez-la. Buvez après au moins moitié litre d'eau et contactez le médecin. Ne provoquez pas le vomissement.

## **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

### **En cas d'inhalation**

Peut causer une toux et des brûlures dans le nez et la gorge en cas d'inhalation, et des difficultés respiratoires lors de concentrations élevées.

### **En contact avec les yeux**

Risque de lésions oculaires permanentes.

### **En contact avec la peau**

Des brûlures chimiques peuvent se produire.

### **En cas d'ingestion**

L'ingestion a un effet corrosif dans la cavité buccale et le pharynx, cause des nausées et des douleurs abdominales.

## **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

Lors de tout contact avec un médecin, assurez-vous d'avoir cette fiche de données de sécurité à portée de main.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Peuvent être utilisées toutes les méthodes habituelles d'extinction.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produit non inflammable.

En contact avec des métaux l'hydrogène peut provoquer une explosion au mélange avec l'air.

En cas d'incendie, du gaz de chlore peut se former.

Observez que l'eau d'extinction peut être corrosive.

Observez le risque d'émissions de substances dangereuses du point de vue écologique.

Empêcher l'eau utilisée pour l'extinction d'incendie d'atteindre les drains. L'eau d'extinction d'incendie doit être gérée conformément aux réglementations en vigueur.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utilisez des vêtements de protection contre les substances corrosives en cas d'incendie.

En cas d'incendie utiliser un masque respiratoire contenant de l'air pur.

Refroidir à l'eau les conteneurs fermés qui ont été exposés au feu.

Contenir et recueillir l'eau d'extinction.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Observez que l'eau d'évacuation peut être corrosive.

N'inspirez pas les vapeurs et évitez le contact avec la peau, les yeux et les vêtements en cas d'assainissement.

En cas de déversement dans une source d'eau protégée, appelez tout de suite le service de sauvetage, tel.112.

Utiliser l'équipement de sécurité recommandé, voir la section 8.

Attention au risque de glissade en cas de fuites / déversements.

Costume de protection chimique utilisé en cas de sauvetage et d'assainissement.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter les rejets dans les égouts, le sol ou les cours d'eau.

Construisez des renforts autour des rejets de manière que ceux-ci ne se déversent dans les rigoles ou dans la terre.

Contactez toujours le service de sauvetage en cas de rejet de ce produit.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Revêtez le produit avec un agent inerte d'absorption comme par ex. la Vermiculite.

Collectez le matériel avec prudence et transportez-le après dans le lieu pour le maniement des déchets.

Les résidus après l'assainissement doivent être manipulés comme déchets dangereux. Présenter cette fiche de données de sécurité.

Après avoir écarté les déchets nettoyez les surfaces contaminées avec de l'eau.

Assurer une bonne aération après la décontamination.

Des déversements de ce produit peuvent compromettre la solidité du bâtiment et des matériaux de construction et entraîner ainsi des effondrements.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 8 pour les équipements de protection individuelle. Consulter la section 13 pour les conditions d'élimination.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Travaillez pour prévenir les pertes. Si les pertes surgissent, remédier tout de suite selon les instructions section 6 de cette fiche de Données de sécurité.

Le travail avec des substances dangereuses doit être fait dans une hotte d'aspiration ou dans des espaces très bien ventilés.

Doit être manipulé dans un local bien ventilé.

Éviter les déversements et l'inhalation, ainsi que tout contact avec la peau et les yeux.

Stocker ce produit séparément des denrées alimentaires et loin des enfants et des animaux domestiques.

Ne pas manger, boire ou fumer dans des locaux où ce produit est entreposé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit doit être conservé pour éviter les risques sur la santé et l'environnement. Évitez le contact avec les humains et les animaux et ne libérez pas le produit dans un milieu sensible.

Stocker séparément des aliments et de l'alimentation animale, y compris des ustensiles ou surfaces ayant été en contact avec ceux-ci.

À conserver hors de portée des enfants.

Conservation dans l'emballage original.

Le paquet doit être tenu dans des auges en plastique pour prévenir les dégâts de corrosion en cas de pertes.

Conserver dans un endroit sec et frais (à l'abri du gel, sans excéder 30°C).

Conservez-le dans un espace fermé bien ventilé.

### 7.3. Utilisations finales particulières

Voir utilisations identifiées de la Section 1.2.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales

#### HYDROXYDE DE SODIUM

##### France

La valeur limite d'exposition 2 mg/m<sup>3</sup>

#### HYDROXYDE DE POTASSIUM

##### France

Valeur limite d'exposition de courte durée (VLCT) 2 mg/m<sup>3</sup>

#### DNEL

#### HYDROXYDE DE SODIUM

	Type d'exposition	Voie d'exposition	Valeur
Travailleurs	chronique local	Inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs	chronique local	Inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>

## PNEC

Aucune donnée disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

En termes de minimisation des risques, il faut faire attention aux risques pour la santé (cf. les articles 2, 3 et 10) que présente ce produit ou l'un de ses ingrédients conformément aux directives de l'UE 89/391, et 98/24 et à la législation professionnelle nationale.

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Une douche d'urgence et le rinçage des yeux doivent se faire sur le lieu du travail.  
Doit être manipulé dans un local bien ventilé.

#### Protection des yeux/du visage

N'utilisez jamais des lentilles de contact quand vous travaillez avec cette substance.  
Utilisez de verres de sécurité, de lunettes de protection ou d'un écran facial.

#### Protection de la peau

Protégez les parties de peau qui peuvent venir en contact avec ce produit.  
En cas de risque d'éclaboussures de cette substance corrosive, utilisez des vêtements de protection.  
Utilisez des gants de protection en caoutchouc butyle, Viton ou caoutchouc fluoré, ou demandez les conseils d'un expert en médecine du travail sur les matériaux appropriés. Montrez cette fiche de données de sécurité.

#### Protection respiratoire

Utilisez une protection appropriée pour la respiration en cas d'une ventilation insuffisante.  
Masque gas à filtre B(gris) peut être nécessaire.

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le travail avec le produit doit être fait de telle manière que le produit ne puisse pas s'échapper dans les égouts, les cours d'eau, le sol et l'air.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: liquide. Couleur: jaune.
b) odeur	Chlore
c) Seuil olfactif	Non spécifié
d) pH	À la livraison, la valeur pH est: 13,9 pH de la solution d'usage: 10 - 11,4
e) Point de fusion/point de congélation	Non spécifié
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non spécifié
g) Point d'éclair	Non spécifié
h) Taux d'évaporation	Non spécifié
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non spécifié
k) Pression de vapeur	Non spécifié
l) Densité de vapeur	Non spécifié
m) Densité relative	1,16 kg/L
n) Solubilité	Non spécifié
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	Non spécifié
q) Température de décomposition	Non spécifié
r) Viscosité	Non spécifié
s) Propriétés explosives	Non applicable
t) Propriétés comburantes	Non applicable

### 9.2. Autres informations

Information non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réagit avec les acides et forme un gaz chloré.  
Réagit avec les métaux et forme ainsi de l'hydrogène qui peut être un gaz explosif à l'air.  
Réagit violemment avec les acides.

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des gaz toxiques se développent en contact avec de l'acide.

Réagit avec les alliages au cours du développement du gaz hydrogène inflammable et explosif.

## 10.4. Conditions à éviter

Éviter le gel.

Éviter tout contact avec d'autres produits chimiques.

## 10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec les acides.

Éviter le contact avec les métaux légers.

Éviter le contact avec d'autres produits chimiques.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Un gaz chloré est généré après contact avec des acides.

Émet de l'hydrogène au contact de certains métaux.

# SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Si rechauffé ou lors de contact avec de l'acide, du chlore gazeux peut être libéré. En cas d'inhalation, cela peut provoquer une irritation des voies respiratoires, des nausées, des sensations de pression de poitrine et d'essoufflement. À des niveaux plus élevés, il y a des risques d'œdèmes pulmonaires, qui peuvent apparaître après plusieurs heures sans symptômes précédents.

### Toxicité aiguë

Le produit n'est pas classé comme une toxicité aiguë, mais il contient de faibles quantités de substances nocives.

### HYDROXYDE DE SODIUM

LD50 Lièvre 24h: > 125 mg/kg Par voie orale

LD50 Rat 24h: > 500 mg/kg Par voie orale

### HYDROXYDE DE POTASSIUM

LD50 Rat 24h: 273 mg/kg Par voie orale

### HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION À ... % DE CHLORE ACTIF

LD50 Rat 24h: 8200 mg/kg Par voie orale

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est corrosif.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Tout contact avec les yeux peut causer des dommages oculaires irréversibles.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Ce produit n'est pas classé comme sensibilisant.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Le produit n'est pas classé mutagène.

### Cancérogénicité

Le produit n'est pas classé cancérogène.

### Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé toxique pour la reproduction.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Des irritations ou des brûlures dans la bouche, la gorge et / ou les voies respiratoires peuvent se produire en cas d'inhalation ou d'ingestion.

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

### Danger par aspiration

Le produit n'est pas classé comme étant toxique pour l'aspiration.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les émissions dans les eaux peuvent provoquer l'augmentation du pH, créant alors un risque de dommages pour les organismes aquatiques.

Empêcher les déversements dans la terre, l'eau et les égouts.

### HYDROXYDE DE SODIUM

LC50 Daphnie (*Daphnia magna*) 48h: 30 mg/L

EC50 Daphnie (*Daphnia magna*) 48 h: 40.4 mg/l

LC50 Poisson 96h: 35 mg/L

LC50 Perche arc-en-ciel(*Lepomis macrochirus*) 48h: 99 mg/L

IC50 Algues 72h: 10 mg/l

LC50 La gambusie (*Gambusia affinis*) 96h: 125 mg/L

LC50 Guppy (*Poecilia reticulata*) 24h: 145 mg/L

### HYDROXYDE DE POTASSIUM

LC50 La gambusie (*Gambusia affinis*) 96h: 80 mg/l

### HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION À ... % DE CHLORE ACTIF

LC50 Saumon arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) 96h: 0.06 mg/L

EC50 Daphnie (*Daphnia magna*) 48h: 0.141 mg/L

NOEC 96h: 0.04 mg/L

NOEC Algues 7d: 0.002 mg/L

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface dans ce produit respectent les critères de biodégradabilité conformément au règlement 648/2004.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

L'information sur la bioaccumulation manque mais il n'y a aucun motif d'en craindre.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est miscible à l'eau et est donc mobile dans le sol et l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de substances qui sont jugées PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Lors de déversements importants, le pH peut augmenter considérablement au niveau local et provoquer des effets toxiques sur les organismes aquatiques.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Manipulation des déchets pour le produit

Le produit est corrosif et ses résidus doivent être considérés dangereux sinon neutralisés.

Le produit est dangereux pour le milieu et ses résidus, s'il n'est pas traité pour éliminer ce risque, doivent être considérés comme dangereux.

Empêcher le déversement dans les égouts.

Les restes de produit, les produits trop vieux /contaminés doivent être laissés à l'incinération des déchets. Les emballages vides doivent être recyclés lorsque c'est possible. Le fabricant est relié au FTI.

L'élimination finale de ce produit doit être réalisée par une compagnie autorisée pour la destruction des déchets dangereux.

Prenez en considération aussi les règles locales concernant la manipulation des déchets.

Voir également les réglementations nationales sur les déchets.

#### Classification selon 2008/98

Code déchets recommandé: 06 02 04 Hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium

20 01 29 Détergents contenant des substances dangereuses

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Sauf indication contraire, l'information s'applique à tous les modes de transport en vertu du Règlement type de l'ONU, à savoir, ADR (route), RID (rail), ADN (voies de navigation intérieures), IMDG (transport maritime), l'OACI (IATA) (transport aérien).

#### 14.1. Numéro ONU

1760

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (HYDROXYDE DE SODIUM, HYDROXYDE DE POTASSIUM)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### Classe

8: Matières corrosives

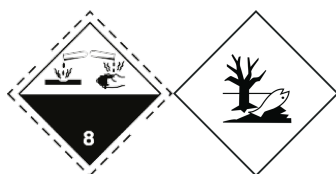
##### Code de classification

C9: Matières corrosives sans risque subsidiaire: Autres matières corrosives: Liquides

##### Risque subsidiaire (IMDG)

Aucun risque secondaire selon IMDG

##### Étiquettes



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage I

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

polluant marin (MARINE POLLUTANT)

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Restrictions de tunnel

Catégorie de tunnel: E

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

#### 14.8 Autres informations de transport

Catégorie de transport: 1; Quantité totale maximale par unité de transport 20 kg ou litres

Catégorie d'arrimage B (IMDG)

Procédures d'urgence (EmS) INCENDIE (IMDG) F-A

Procédures d'urgence (EmS) en cas de DÉVERSEMENT (IMDG) S-B

## SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune indication.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation et rapport de sûreté des produits chimiques conforme à 1907/2006 Annexe I n'a pas encore été réalisé.

## SECTION 16: Autres informations

#### 16a. Indications sur les changements effectués sur la fiche de sécurité par rapport à la version précédente

##### Révision de ce document

Versions antérieures

2019-06-17 Modifications dans la section 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 16.

#### 16b. Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

##### Les textes complets pour la classe de danger et le code de catégorie sont mentionnés dans l'article 3

Met Corr 1	Peut être corrosif pour les métaux (Catégorie 1)
Skin Corr 1A	Corrosif (catégorie 1A)
Acute Tox 4oral	Toxicité aiguë (oral catégorie 4)
Skin Corr 1B	Corrosif (Catégorie 1B)
Eye Dam 1	Effets oculaires irréversibles (Catégorie 1)
Aquatic Acute 1; M = 10	Très toxique pour les organismes aquatiques (Catégorie Aiguë 1 M=10)
Aquatic Chronic 1; M = 1	Très toxique, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (Catégorie Chronique 1)
Skin Irrit 2	Irritant pour la peau (Catégorie 2)
Eye Irrit 2	Irritant pour les yeux (Catégorie 2)

## Explication des abréviations de l'article 14

ADR Accord européen pour le transport routier international des marchandises dangereuses.

RID Règlementations concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG Le code IMDG (International Maritime Dangerous Goods Code)

ICAO Organisation de l'aviation civile internationale, OACI (International Civil Aviation Organization ICAO, 999 University Street, Montreal, Quebec H3C 5H7, Canada)

IATA Association internationale du transport aérien

Code de restriction de tunnel : E - Passage interdit dans les tunnels de catégorie E

Catégorie de transport: 1; Quantité totale maximale par unité de transport 20 kg ou litres

## 16c. Principales références bibliographiques et sources de données

### Sources des données

Les données primaires pour le calcul des risques a été de préférence extrait de la liste de classification européenne officielle, 1272/2008 Annexe I, mise à jour 2019-09-10.

Lorsque de telles données faisaient défaut, une autre documentation de seconde main sur laquelle cette classification officielle est basée a été utilisée, par exemple, IUCLID (International Uniform Chemical Information Database). En troisième lieu, l'information provenant de fournisseurs chimiques de réputation internationale a été utilisée, et en quatrième lieu d'autres informations disponibles, par exemple les fiches de données de sécurité provenant d'autres fournisseurs ou des informations provenant d'associations à but non lucratif, la fiabilité de la source ayant été jugée par un expert. Si, malgré cela, aucune information fiable n'a été trouvée, les risques sont évalués en fonction de l'opinion d'experts sur la base des propriétés connues de substances similaires et conformément aux principes de 1907/2006 et 1272/2008.

### Les textes complets des règlements sont mentionnés dans la présente fiche de données de sécurité

- 1907/2006 RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- 2015/830 RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- 1272/2008 RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006
- 648/2004 RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents
- 89/391 DIRECTIVE DU CONSEIL du 12 juin 1989 concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail
- 98/24 DIRECTIVE 98/24/CE DU CONSEIL du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)
- 2008/98 DIRECTIVE 2008/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives

## 16d. Méthodes utilisées afin d'évaluer les données visées 1272/2008 Article 9 pour les besoins de la classification

Le calcul des risques de ce mélange a été réalisé sous forme d'évaluation par l'application d'une détermination par valeur probante confiée au jugement d'un expert, conformément à 1272/2008 Annexe I, en tenant compte de toutes les informations disponibles ayant une incidence sur la détermination des dangers présentés par le mélange, et conformément à 1907/2006 Annexe XI.

## 16e. Liste des mentions de danger et/ou conseils de prudence

### Texte complet pour l'indication des risques, mentionné dans la section 3

- H290 Peut être corrosif pour les métaux
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H318 Provoque de graves lésions des yeux
- EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux

**16f. Avertissements destinés aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement**

**Avertissement pour une utilisation incorrecte**

Ce produit peut causer de grandes lésions s'il n'est pas utilisé correctement. Voir le mode d'emploi. En cas d'utilisation professionnelle le patron est responsable que l'équipe soit consciente des risques.

**Autres informations pertinentes**

Non spécifié